



Permis sans solde de points

Par **Max34700**, le **10/11/2019** à **15:51**

Bonjour,

Je viens de faire l'objet d'un contrôle routier. Après un test négatif aux stup et à l'alcool, le gendarme m'explique que, depuis 2016, mon solde de points est à zéro. Il me dit aussi que j'ai du recevoir la 48si.

Que dois je faire ? Existe t'il un moyen car je ne comprend pas comment j'ai pu rouler 3 ans et passer des contrôles de police sans que personne ne me spécifie que je n'ai plus mon permis.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/11/2019** à **08:52**

Bonjour,

Le permis b n'existe pas. En France il existe un seul permis et ce permis possède plusieurs catégorie dont la catégorie B. Ce qui fait que toutes sanctions pénales prises sur ce permis (suspension judiciaire, annulation judiciaire) ou toutes dispositions administrative prises sur ce permis (suspension administrative, invalidation administrative, retrait de points) s'appliquent à toutes les catégories de permis dont on peut être titulaire (auto; moto, PL, etc.).

Vous demandez au FNPC (place Beauveau à PARIS 8e) la copie de la LR 48 SI vous concernant et, une fois cette copie en mains, vous rapportez votre permis en préfecture. C'est à compter de cette date que débutera le délai de 6 mois, délai durant lequel vous pourrez

retourner en auto-école et repasser votre permis. En attendant, vous ne pouvez plus conduire, vous êtes sans permis.

Par **kataga**, le **11/11/2019** à **23:07**

Bonjour,

Demandez un relevé intégral afin de voir quelles y sont les mentions relatives à la notification de la lettre 48SI ...

C'est cette notification qui est importante pour savoir si vous êtes ou non en droit de conduire ...

Par **kataga**, le **16/11/2019** à **06:51**

Bonjour,

Encore un de ces types paumés qui vient, qui s'inscrit, qui pose sa question et qui ne revient même pas pour donner la suite

Par **morobar**, le **16/11/2019** à **12:03**

Boonjour,

Le délai écoulé est un peu court pour constater l'absence de suivi.

Ceci dit je ne crois jamais sur parole les gens qui ont perdu tous leurs points sans rien savoir.

[quote]

Je viens de faire l'objet d'un contrôle routier

[/quote]

Et:

[quote]

j'ai pu rouler 3 ans et passer des contrôles de police

[/quote]

Mon dernier contrôle date de 30 ans, je roulais 40000 km/an à l'époque, et encore 25000/an depuis mon départ en retraite.

Mais bon c'est peut-être une conviction personnelle compte tenu de l'expérience que j'ai d'avoir eu de nombreux conducteurs à gérer.

Par **BrunoDeprais**, le **17/11/2019** à **10:37**

Bonjour

Les forces de l'ordre connaissent très simplement l'historique de vos infractions.

Vous avez peut-être eu de la "chance" jusqu'à présent.